



Autorisations de sorties à l'année

publié le 20/09/2013

Les emplois du temps définitifs ont été distribués aujourd'hui ; ils entreront en vigueur le lundi 23 septembre.
Vous pouvez donc, dès à présent, retirer à la Vie Scolaire les imprimés d'autorisations de sorties annuelles (valables sur les créneaux ordinaires de permanences **et non en cas d'absences de professeurs**).



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.